

COMMANDE DE PRESTATION

Mise en place d'un Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation (DEIE)
pour un Producteur dont l'Installation de Production est raccordée en HTA

Le Producteur :

Nom ou raison Sociale :

Représenté par :

En sa qualité de :

Adresse de facturation :

demande à Strasbourg Électricité Réseaux la réalisation de la prestation¹ pour :

le poste de transformation dont la référence (indice) est :

alimentant son site à l'adresse suivante :

à compter du :

Prix mensuel² de la prestation : **75,34 € HT par mois au 1^{er} août 2022**

La date effective de début de réalisation de la prestation sera confirmée par courrier au Producteur par Strasbourg Électricité Réseaux. Le Producteur pourra indiquer à Strasbourg Électricité Réseaux à tout moment qu'il ne souhaite plus bénéficier de la prestation.

La prestation sera facturée au Producteur par Strasbourg Électricité Réseaux, sur sa facture mensuelle d'accès au réseau public de distribution. Les Conditions Particulières du Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) signé entre le Producteur et Strasbourg Électricité Réseaux mentionnent cette prestation.

Fait à Strasbourg, le

Cachet et signature du client
précédés de la mention « lu et approuvé »

Le client déclare avoir pris connaissance de la fiche P650 du catalogue des prestations du Distributeur
Strasbourg Électricité Réseaux figurant au verso et l'accepter sans restrictions ni réserves.

¹ Décrite dans la fiche 650 du catalogue des prestations au verso, consultable sur www.strasbourg-electricite-reseaux.fr

² Le prix de la prestation est indexé selon les modalités fixées par la délibération CRE N°2021-211 du 1er juillet 2021 portant décision sur les prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité.

FAMILLE SOUTIRAGE : AUTRES PRESTATIONS

Mise en place d'un Dispositif d'Échange d'Information d'Exploitation (Producteurs HTA)

Prestation de la fiche 650
du catalogue des prestations de
Strasbourg Électricité Réseaux

Description	<p>La prestation consiste à mettre en place un dispositif de télémesure (Dispositif d'Échange d'Informations d'Exploitation) permettant l'observation de différents paramètres électriques au point de connexion.</p> <p>En cas de fonctionnement dégradé du réseau, le DEIE permet au Distributeur de retirer la production du réseau de distribution, le temps nécessaire pour celui-ci de revenir à un fonctionnement normal. Au titre de la réglementation en vigueur, le GRD peut demander au Producteur l'installation d'un DEIE.</p> <p>Cette prestation peut être réalisée par un prestataire externe.</p>
Actes élémentaires compris	<p>La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude d'ingénierie du cas - Fourniture et pose du DEIE - Location et entretien du DEIE - Prise en charge de l'abonnement téléphonique et des communications pour émission / réception des informations et consignes. - Mise à jour du logiciel
Clauses restrictives	<p>La prestation est réalisée sous réserve que le Producteur ait mis à disposition du Distributeur une ligne téléphonique dédiée dans le poste, disponible et conforme aux normes de télécommunications (isolation galvanique...) ainsi qu'une alimentation électrique basse tension.</p>
Délai de réalisation	<p>Envoi sous 6 semaines de l'étude de faisabilité (sous conditions)</p> <p>Réalisation des travaux à la date convenue avec le producteur.</p>
Prix ³ en vigueur au 1 ^{er} août 2022	<p>904,08 € HT/an 1 084,90 € TTC/an</p>
Canal d'accès à la prestation	<p>Le Client remplit le formulaire de demande de prestation et le renvoie à :</p> <p style="text-align: center;">STRASBOURG ÉLECTRICITÉ RESEAUX AGIRR – groupe RC 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG cedex 9</p> <p>Ou par mail à l'adresse : grd.accueil.contrats@strasbourg-electricite-reseaux</p>